



REGLEMENT

Concours nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne

La 24^e édition du salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon, organisé par l'association FLPEJR, se tiendra du lundi 6 au dimanche 12 mars 2023.

Cette édition spéciale donne « carte blanche » à Carl Norac, auteur et poète magistral. Le thème choisi cette année est « Faut y aller ! ».

Dans le cadre de cette manifestation et pour la première année, l'association FLPEJR propose un concours nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne.

Son souhait est de promouvoir l'émergence de nouveaux artistes sur son territoire et d'encourager la création dans l'illustration de jeunesse. L'objet est également de permettre aux artistes amateur.ices de pouvoir échanger avec des professionnel.les de l'illustration de jeunesse et de présenter leurs travaux aux publics du salon.

Article 1 : Le thème

Pour ce premier concours, l'association FLPEJR propose d'illustrer le thème du 24^e salon du livre de jeunesse « Faut y aller ! », proposé par Carl Norac et faisant référence à son recueil de poèmes illustré par Anne Herbauts et publié chez l'Ecole des loisirs *Petits poèmes pour y aller*.

Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à toute personne, à partir de 16 ans (à compter du 1^{er} janvier 2023), qui n'a jamais été publiée à compte d'éditeur en tant qu'illustrateur.ice.

Le concours est réservé aux personnes qui habitent le département de l'Essonne au 1^{er} janvier 2023.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant.e ne peut présenter qu'une seule création.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

Article 3 : Contraintes techniques

Les participant.es ont toute liberté de création, dans le respect du thème. Toutes les techniques d'illustration sont acceptées.

Chaque œuvre doit être une création originale et libre de droit, présentée sur un support de taille maximale 29,7 cm x 42 cm.

Les candidat.es doivent indiquer au dos du support leurs nom et prénom et le titre de leur création.

L'encadrement des œuvres sera assuré par l'association FLPEJR.

Article 4 : Le dépôt des œuvres

Chaque participant.e doit envoyer son dossier de candidature avant le dimanche 8 janvier 2022 à l'adresse :

Association FLPEJR
Centre culturel des Prés-du-Roy
34, route de Leuville
91180 Saint-Germain-lès-Arpajon

Ce dossier doit comprendre :

- l'œuvre ;
- la fiche d'inscription dûment complétée ;
- une courte présentation du-de la candidat.e.

Les candidat.es doivent s'acquitter de l'ensemble des frais d'acheminement, aller et retour. Les candidat.es doivent joindre à leur dossier une enveloppe timbrée et libellée à leur adresse, pour la restitution de leur illustration par voie postale.

Article 5 : Le jury et les prix

Le jury sera composé de professionnel.les de la littérature de jeunesse : éditeur.ices, libraires, médiathécaires, membres de l'association FLPEJR et présidé par Carl Norac, auteur et poète invité du 24^e salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Le jury se réunira une première fois pour sélectionner ses « Coups de cœur ».

Il se réunira une seconde fois durant la semaine du salon du livre de jeunesse pour désigner le « Prix du Jury ».

Le public sera également invité à s'exprimer pour désigner le « Prix du public » parmi la sélection de Coups de cœur.

Article 6 : Désignation de la sélection « Coups de cœur »

Le jury sélectionnera dans un premier temps ses coups de cœur, dans la limite de 20 œuvres.

Dans ses délibérations, il prendra en compte :

- la cohérence avec le thème ;
- l'interprétation personnelle du thème ;
- l'adaptation de l'illustration à la littérature jeunesse (jeune public et/ ou adolescents) ;
- le regard personnel, singulier et/ou novateur ;
- la qualité de la réalisation ;
- le respect des consignes.

Article 7 : Désignation des lauréats

Deux lauréats seront désignés, parmi la sélection des coups de cœur, l'un par le jury professionnel, l'autre par le public.

Prix des professionnel.les : réunion des jurés le mercredi 8 mars 2023.

Prix du public : vote du public du 1er février 2023 au jeudi 9 mars 2023, minuit. Le vote se fera via le site Internet du salon du livre de jeunesse et une urne sera déposée dans la médiathèque qui accueillera l'exposition, en amont du salon. Cette urne sera ensuite disposée au salon du livre de jeunesse.

Article 8 : Le prix des lauréats

Les deux lauréats pourront profiter d'une rencontre avec un.e éditeur.ice du salon du livre de jeunesse en présentiel ou en visioconférence, en fonction des possibilités de chacun.e.

Article 9 : Exposition en itinérance des « Coups de cœur »

L'encadrement des œuvres est confié à l'association FLPEJR. Un cartel précisera les prénom et nom de l'illustrateur.ice et le titre de la création.

Du 1^{er} février au 1^{er} mars 2023, elles seront exposées dans l'une des médiathèques de Cœur d'Essonne agglomération. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet du salon : www.sljeunesse.fr

Elles seront ensuite présentées du lundi 6 au dimanche 12 mars 2023 à l'Espace Olympe-de-Gouges, rue René-Dècle à Saint-Germain-lès-Arpajon, dans le cadre du 24^e salon du livre de jeunesse.

Les œuvres seront restituées après l'itinérance.

Article 10 : Reproduction des œuvres sélectionnées

Les candidats, dont les œuvres ont été sélectionnées, cèdent leurs droits d'exploitation pour une durée d'un an au salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Les œuvres peuvent être affichées sur les sites Internet de l'association et de ses partenaires et utilisées sur les supports de presse à des fins de communication sur le concours.

Toute autre utilisation des œuvres doit faire obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteur.ices. Le nom de l'auteur.ice figure quel que soit l'usage.

Article 11 : Restitution des œuvres

Les œuvres « Coups de cœur » seront restituées à partir du 3 juillet 2023.

Les réalisations non retenues lors de la première sélection seront retournées début février 2023.

Article 12 : Annulation

L'association FLPEJR se réserve le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 13 : Contact

Pour toute question relative à ce concours, vous pouvez contacter Graziella VALERY, coordinatrice du salon du livre de jeunesse pour l'association FLPEJR au 01 64 55 10 14 ou par mail à coordination@sljeunesse.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CONCOURS JEUNES TALENTS DE L'ILLUSTRATION JEUNESSE
EN ESSONNE 2023

Bulletin d'inscription à retourner avant le dimanche 8 janvier 2023 par voie postale :

Nom, Prénom :

Titre de la création :

Date de production :

Profession :

Age :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

.....

Ville :

Pays :

Je sollicite mon inscription au concours Jeunes Talents de l'illustration jeunesse en Essonne, organisé par l'association FLPEJR dans le cadre du 24e salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte sans réserve ses clauses.

Cette fiche d'inscription doit être impérativement accompagnée d'une présentation de l'illustrateur.rice

A..... le.....

Signature :